



**MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
général**

PELURIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

(1961-1979)

Répertoire numérique détaillé

établi par Sylvie JULIEN

1ère édition électronique

Centre des archives économiques et financières
Savigny-le-Temple

2023

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.
Il est en français.
Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD
(version 2002).

Sommaire

Instructions et notes de services.....	6
Bureaux A2, B2, C1, C2, C3, C4, D2, E1.....	6
Service des études et de la coordination et bureaux B2, C3, D4, E2.....	6

Référence

B-0063133/1 – B-0063137/1, B-0063139/1 - B-0063154/1

Niveau de description

Dossier

Intitulé

Peluriers de la direction générale de la comptabilité publique.

Dates extrêmes

1961-1979

Noms des principaux producteurs

Direction générale de la comptabilité publique

Importance matérielle

21 registres soit 2 mètres linéaires.

Langue des documents

Français

Institution responsable de l'accès intellectuel

Service des archives économiques et financières

Localisation physique

Savigny-le-Temple (77)

Conditions d'accès

Communicabilité selon les articles L.213-1 à L.213-6 du Code du patrimoine.

Conditions d'utilisation

La reproduction de ces documents est soumise au règlement intérieur de la salle de lecture du Service des archives économiques et financières.

Modalités d'entrée

Versement du 19 novembre 1985 portant la référence PH 139/85.

Historique du producteur

La direction générale de la comptabilité publique procède de l'ancienne direction de la comptabilité générale (décret du 16 mai 1863, complété par le décret du 10 janvier 1913). Au plan local, les fonctions de receveur général des finances (recettes) et de payeur (dépenses) sont fusionnées pour donner naissance au trésorier-payeur général (décret du 21 novembre 1865). La répartition des missions entre les services réserve la préparation du budget de l'État au directeur général de la comptabilité publique, qui rédige le texte du projet de loi à soumettre aux délibérations du Conseil d'État et prépare le projet de loi du règlement définitif du budget de chaque exercice, ainsi que le compte définitif des recettes. Il concourt également, avec le directeur du mouvement général des fonds, à la surveillance de la gestion des comptables (arrêté du 16 décembre 1869). Le processus de règlement du contrôle de l'engagement de la dépense publique n'est effectif qu'à l'issue de la Première Guerre mondiale, via la création de la direction du budget et du contrôle financier, à partir du Bureau central et

du budget de la comptabilité publique (1919) et la mise en œuvre du contrôle des dépenses engagées (1922). Cette réorganisation fonctionnelle recentre la nouvelle direction de la comptabilité publique sur sa vocation comptable. Redevenue direction générale (décret du 2 novembre 1998), elle a vocation à assurer le pilotage du réseau du Trésor public. Dans sa fonction de caissier de l'État, elle exécute, avec certains services des directions générales des impôts, des douanes et des droits indirects, les ressources et les charges budgétaires de l'État (loi du 1er août 2001, art. 6 et 9). Elle élabore, en liaison avec la direction du budget les règles, les méthodes et les systèmes d'information, budgétaires et comptables de l'État, nécessaires à la mise en œuvre de la loi organique du 1er août 2001 (décret du 10 mars 2003, art 2). À partir du 1er janvier 2007, la DGCP a des compétences en matière domaniale, à travers le Service France Domaine (décret n° 2006-1792 du 23 décembre 2006). Par l'intermédiaire du trésorier-payeur général de région, elle participe à la maîtrise de l'exécution des lois de finances, en assurant le contrôle financier auprès des autorités administratives déconcentrées, et en assistant le ministre chargé du budget dans la mise en œuvre des mesures destinées à prévenir une détérioration de l'équilibre budgétaire (décret du 27 janvier 2005). En 2008, la DGCP fusionne avec la direction générale des impôts en une direction générale des finances publiques (décret n° 2008-310 du 3 avril 2008).

Évaluation, tris et éliminations

Les doublons ont été éliminés.

Mode de classement

Ces archives ont été classées de manière thématique et chronologique.

Présentation du contenu

Ce fonds est constitué des peluriers des instructions et des notes de service mensuelles et annuelles, exploitant notamment les statistiques envoyées par le trésorerie générale à propos des emprunts.

Ces documents concernent le services études et de la coordination ainsi que les bureaux A2 (études générales, affaires contentieuses, pensions), B2 (administration des postes comptables, effectifs, rémunérations, budget ; devenu pour la période 1969-1979 : budget et comptabilité, rémunérations principales et accessoires, postes, effectifs, cautionnement), C1 (comptabilité des comptables supérieurs et correspondants nationaux du trésor), C2 (comptabilité extra-métropolitaine), C3 (réglementation des dépenses de l'État), C4 (réglementation du paiement des pensions), D2 (recouvrement des produits divers du budget, comptabilité des comptables subordonnés), D4 (établissements publics nationaux et organismes divers), E1 (comptabilité centrale du trésor) et E2 (centralisation des opérations du trésor ; devenu pour la période 1969-1979 : opérations de trésorerie, correspondants du trésor, dépôts au trésor, contingents d'emprunts des services extérieurs du trésor, service financier des emprunts, opérations sur inscriptions de rentes) de la direction de la comptabilité publique.

Indexation

Comptabilité publique

B-0063133/1 – B-0063137/1, B-0063139/1 – B-0063154/1

Instructions et notes de services

1961-1979

B-0063133/1

Bureaux A2, B2, C1, C2, C3, C4, D2, E1.

3 juillet 1961 – 30 décembre 1961

B-0063134/1 - B-0063154/1

Service des études et de la coordination et bureaux B2, C3, D4, E2.

1969-1979

B-0063134/1

1^{er} semestre 1969.

B-0063135/1

2^{ème} semestre 1969.

B-0063136/1

1^{er} semestre 1970.

B-0063137/1

2^{ème} semestre 1970.

B-0063139/1

1^{er} semestre 1972.

B-0063140/1

2^{ème} semestre 1972.

B-0063141/1

1^{er} semestre 1973.

B-0063142/1

2^{ème} semestre 1973.

B-0063143/1

1^{er} semestre 1974.

B-0063144/1

2^{ème} semestre 1974.

B-0063145/1

1^{er} semestre 1975.

B-0063146/1

2^{ème} semestre 1975.

B-0063147/1

1^{er} semestre 1976.

B-0063148/1

2^{ème} semestre 1976.

B-0063149/1

1^{er} semestre 1977.

B-0063150/1

2^{ème} semestre 1977.

B-0063151/1

1^{er} semestre 1978.

B-0063152/1

2^{ème} semestre 1978.

B-0063153/1

1^{er} semestre 1979.

B-0063154/1

2^{ème} semestre 1979.